

Recrutement des contractuels : concours indispensable

Très nombreux dans l'Education nationale, les contractuels permettent en grande partie au système de **fonctionner**.

Les **concours de recrutement** des non titulaires prévus par la loi Sauvadet, malgré leurs défauts que le **SNCL-FAEN** ne cesse de dénoncer, ont le mérite d'**exister**. Si le contingent de postes mis aux concours correspond pratiquement à celui des collègues qui y sont éligibles, il n'en demeure pas moins que le nombre de lauréats reste **inférieur et que tous les postes ne sont pas pourvus**.

Cela constitue pour le **SNCL-FAEN** un **nouvel objectif**.

Mais lorsqu'une organisation syndicale (le Sgen-Cfdt) demande **pour tous les non titulaires** de l'Education nationale, la **titularisation sans concours**, nous disons que c'est pousser le bouchon **un peu loin**.

A travers cette affirmation c'est la défense de **l'intérêt même de nos collègues** que nous voulons assurer : une titularisation sans concours, donc automatique, serait **dévalorisée**. Certes, ces collègues ont été jugés aptes à

enseigner parfois pendant des années et nous défendons leur reconnaissance professionnelle. Mais nous pensons que le concours leur donne **une légitimité** indispensable vis-à-vis des élèves, des parents et de la hiérarchie.

Les **concours réservés** tiennent compte des **années d'expérience** des candidats et sont **adaptés** à la spécificité de leur situation.

Le **SNCL-FAEN** est favorable, en revanche, à ce qu'une **préparation au concours** leur donnant **toutes les clés** leur permettant de **réussir**, soit mise en place pour ces collègues.

Enfin, il est indispensable qu'ils soient **suivis**, une fois la titularisation acquise et qu'une solide **formation continue** leur soit dispensée (ainsi qu'**aux titulaires** pour lesquels elle fait grandement défaut).

Le **SNCL-FAEN** demande aussi qu'il soit **progressivement mis fin au recrutement** des personnels contractuels qui seraient tous incités à être **titularisés** par voie de **concours**.

Régions : main basse sur les LP ?

Depuis les **lois de décentralisation** de 1982 et 1983, les régions sont responsables des **bâtiments** des lycées et de leur équipement. L'**article L214-13-1** du code de l'éducation, revu en 2013, leur confère le droit d'arrêter la **carte des formations** professionnelles initiales. Elles ont déjà la charge de décider de la **carte des CFA**.

Contrairement à l'Association des Régions de France (**ARF**) qui ne le demande pas, la région **Nouvelle-Aquitaine** (académies de Bordeaux, Poitiers, Limoges) prend l'initiative de revendiquer à **titre d'expérimentation** pour la région par la voix de son vice-président, la **gestion des personnels**.

Elle demande en outre la possibilité de **recruter régionalement les équipes pédagogiques** dans les établissements professionnels (**LP**), de **revoir le temps de présence** des professeurs au sein des établissements et de confier la **présidence des conseils d'administration** des LP à des **personnalités extérieures**.

Le **SNCL-FAEN** est **opposé** à ce que soit ainsi ouverte la boîte de Pandore. Même si les collectivités territoriales ont construit, rénové et donné des **moyens supplémentaires** aux collègues et aux lycées, cette situation a engendré **des disparités** entre les régions qui n'ont pas toutes les **mêmes priorités** dans

la gestion de leur budget.

Les demandes de la région **Nouvelle Aquitaine**, si on y accédait, représenteraient une **première brèche** dans la couverture nationale de l'éducation.

Selon nous, la délivrance de diplômes d'enseignement **nationaux**, valables **sur tout le territoire** et assurant un **haut niveau professionnel** sont la garantie essentielle de l'équité du service due aux usagers. Quelles possibilités de **mutation** seraient alors offertes aux personnels avec **des diplômes adaptés à une région et pas à une autre ? La sclérose** du système ne pourrait que s'installer.

La possibilité pour les régions de recruter certaines équipes pédagogiques ouvrirait immanquablement la porte à **l'arbitraire et au clientélisme**.

Sous couvert de revoir l'orientation des élèves afin d'introduire plus tôt l'alternance dans le cursus, on poursuit la **dégradation des conditions de travail** des enseignants à qui seraient demandées des heures de **présence supplémentaire** dans les établissements.

Enfin, le **SNCL-FAEN** dénonce une fois de plus la **tendance actuelle de l'Etat à se désengager** de ses missions dans le domaine éducatif et de l'orientation afin de **réaliser des économies budgétaires**.



Bac pro et études supérieures : quel lien ?

A l'occasion des 30 ans du bac professionnel en 2016, plusieurs éléments font état de **ses évolutions** et interrogent sur **ses finalités** réelles.

Depuis 2009 date à laquelle **une année d'enseignement** a été supprimée pour le faire passer de 4 à 3 années, le bac professionnel connaît **une véritable explosion**.

Depuis 2010, le nombre de bacheliers pro est passé de **120 000 à 190 000**. C'est aussi grâce à cette filière professionnelle que l'engagement de **80%** d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat a pu être tenu.

Il ne faudrait pas minimiser les conditions dans lesquelles s'est faite cette évolution : une **forte baisse du nombre de PLP** entre 2005 et 2012 puis **la suppression brutale d'une année** de formation.

Dans le même temps, les formations se sont **déprofessionnalisées** et des **inégalités** sont apparues entre les filières.

Autre évolution : diplômés **plus jeunes** qu'à l'époque du bac pro 4 ans, les élèves sont aussi plus nombreux à vouloir **poursuivre des études supérieures**.

Pourtant, le bac pro n'a pas été conçu dans cet esprit : dès l'origine il devait déboucher sur **une insertion professionnelle** mais l'appellation « *baccalauréat* » a immédiatement donné à ses détenteurs la possibilité et de fortes incitations à s'inscrire à l'université.

Toutefois, et alors que **des quotas** ont été réservés aux élèves **issus d'un bac pro**, les **échecs** sont retentissants parce que cette voie demeure **sélective** compte tenu de **leur mise en concurrence** avec des bacheliers généraux et technologiques.

Mal préparés aux exigences de l'enseignement supérieur, manquant de **maturité**, de recul par rapport aux connaissances **et la fragilité** de celles-ci, les bacheliers pro sont nombreux à **ne pas y réussir**.

Si les poursuites d'études après un bac pro sont légitimes, il faudra un jour se poser la question de **la finalité de cette formation** : **ouverture** vers le supérieur ou **insertion** professionnelle et en tirer les conséquences.

Aujourd'hui, il s'agit **d'éviter un échec** aux bacheliers pro qui peinent à **obtenir une licence**.

Le SNCL-FAEN estime qu'il faut travailler en amont sur une **meilleure articulation** entre le bac pro et le supérieur. Il faut améliorer dès **la classe de terminale** (et avant si cela est possible), **la culture générale** de ces futurs étudiants, les habituer peu à peu à **d'autres méthodes pédagogiques** et poursuivre la politique des quotas tant que cela sera nécessaire.

Nous soutenons aussi l'idée **d'une préparation aux études supérieures**, à l'issue du bac pro **sur une année** et dans des classes à **effectifs réduits** afin de **remettre à niveau** les élèves **volontaires** avant qu'ils ne rejoignent dans **les mêmes classes** de BTS les élèves ayant un autre baccalauréat.

Devoirs : livrés à domicile

Petit message à l'attention de nos chères têtes blondes : « *vos devoirs sont trop difficiles, vous n'avez pas envie ou pas le temps de les faire ? Pas de problème, ils arriveront tout faits dans votre messagerie* ».

Dans la même veine que le site apparut il y a quelques années encourageant les élèves à **noter leurs professeurs**, cette année les devoirs sont faits **à la place** des élèves... moyennant **finance** bien entendu.

Proposé comme **alternative** aux cours particuliers, pas vraiment démocratiques eux non plus, ce service fait écrire des devoirs par **des professeurs** et des étudiants (dissertations, mémoires...). Le **tarif** est **fonction du délai** :

plus celui-ci est court plus le tarif est élevé (**17€** pour un devoir remis le lendemain, **9€** par page si le délai est de 1 mois).

De fait, **l'évolution marchande** de l'éducation n'est pas nouvelle et de nombreuses officines de cours particuliers font florès ; ici aussi, les élèves et les parents sont transformés en **consommateurs d'école**.

Outre le fait que cette ubérisation des devoirs à la maison est complètement **immorale** et **contre-productive**, elle ne s'adresse qu'aux élèves **favorisés** ce qui ne peut qu'amplifier **la fracture sociale**. Et puis, si les élèves avaient la possibilité de faire les devoirs **à l'école**, le problème ne se poserait plus.